
Le Babillard de l'école Sainte-Lucie

Le journal des parents et des partenaires



Août 2018



Mot de la direction

Chers parents,

Vous recevez aujourd'hui le premier numéro du journal Le Babillard 2018 – 2019. Ce journal sera un outil privilégié de communication entre l'école, les parents et les partenaires de l'école Sainte-Lucie.

Assurez-vous que votre adresse courriel fonctionne bien car les prochains Babillard seront transmis via courriel et déposés sur le site web de l'école.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je poursuis mon travail avec l'équipe de l'école Sainte-Lucie pour lancer cette année scolaire. Je suis heureux d'avoir la chance d'être de retour pour cette rentrée 2018. Soyez assurés que l'équipe de l'école déploiera les efforts nécessaires afin d'offrir un enseignement et des services de qualité aux élèves de l'école.

Connaissant maintenant le dynamisme et l'esprit d'initiative de nos enseignants, je peux vous assurer que de nombreuses activités enrichissantes seront offertes à l'ensemble de nos élèves.

Il me fera plaisir de continuer l'excellente collaboration amorcée avec plusieurs d'entre vous!

Christian Milliard
Directeur



Mot du conseil d'établissement

Nous vous attendons en grand nombre à l'assemblée générale annuelle des parents de l'école Sainte Lucie, le jeudi 6 septembre à 18h. Bienvenue à tous nos parents!



Absence de votre enfant

Votre enfant doit s'absenter de l'école, dites-le nous en laissant un message téléphonique au (514) 596-5550 en mentionnant son nom, son groupe et la raison de son absence. Merci!



Journées pédagogiques

Tous les élèves de l'école peuvent s'inscrire aux activités ou sorties offertes par le service de garde lors des journées pédagogiques. Il vous en coûtera 9 \$ pour une journée, plus le coût des sorties si votre enfant y participe.

Notez que la prochaine journée pédagogique est prévue le vendredi 14 septembre.

Pour toute information, contacter Lina Croce au (514) 596-5553.



Transport scolaire - demande de places de courtoisie

Les élèves du préscolaire, de la 1^{re} et de la 2^e année habitant à plus d'un kilomètre de l'école ont droit à une place dans l'autobus scolaire. Si vous n'avez pas reçu de carte d'embarquement à la maison et que vous souhaitez bénéficier de ce service, vous devez vous présenter au secrétariat et en faire la demande.

Tout autre élève désirant bénéficier du transport scolaire doit déposer une demande afin d'obtenir une place de courtoisie. Il en coûtera 180 \$ pour un élève et 274 \$ pour une famille pour obtenir une place dans l'autobus. Il sera possible de déposer une demande à compter d'aujourd'hui. Le nombre est limité et la décision revient au service du transport de la CSDM. Les décisions seront prises en considérant l'âge de l'enfant et la distance. Nous aurons des nouvelles aux environs du 17 septembre.



Sécurité des élèves aux abords de l'école

Tous les élèves de l'école doivent être en sécurité lorsqu'ils arrivent à l'école, qu'ils viennent à pied, en voiture ou en autobus scolaire. Merci de prendre note des informations importantes à ce sujet.

- Lorsqu'un élève circule dans la zone de stationnement, **il doit toujours être accompagné d'un adulte.**
- Lorsque les élèves quittent l'école pour se rendre à la maison à pied, ils doivent traverser la cour de l'école pour se rendre sur la rue Champdoré, ils ne peuvent passer par le stationnement.
- Le débarcadère des autobus scolaires doit toujours être accessible, on ne peut s'y garer.
- Les parents ou autres adultes du quartier doivent utiliser le chemin sécurisé en bordure de la cour d'école, il est interdit de passer par la cour de l'école.
- Le terrain de l'école est réservé aux activités de l'école de 7 h à 18 h.
- **Il est strictement interdit à tout parent d'intervenir auprès des élèves de l'école. Toute situation de cette nature doit immédiatement être rapportée à la direction.**



Civisme et sécurité dans le stationnement

Si vous venez conduire ou chercher votre enfant à l'école et que vous utilisez le stationnement de l'école secondaire, nous vous demandons de :

- rouler à moins de 10 km à l'heure ;
- garer votre véhicule dans une des places de stationnement à l'entrée à droite (et non en double ou dans les allées) ;
- descendre de voiture et d'accompagner vos enfants jusqu'à la zone sécuritaire ;
- repartir en roulant à moins de 10 km à l'heure.

Il n'y a qu'une dizaine de places réservées aux voitures sans vignette. Si toutes les places sont prises, il faut vous garer dans les rues avoisinantes.

En tout temps, il est interdit aux élèves de circuler seuls dans le stationnement.



Paiement des frais scolaires 2018 - 2019

Nous vous demandons d'acquitter les frais scolaires au plus tard le jeudi 13 septembre.
Il sera grandement apprécié que ce montant soit placé dans une enveloppe identifiée au nom de votre enfant avec la mention FRAIS SCOLAIRES. Merci!



Lancement de l'année scolaire 2018 - 2019

Une activité pour les élèves et leur famille est prévue **le jeudi 13 septembre** après l'école.
Afin que cette fête soit un succès, nous solliciterons la participation des parents. Vous recevrez d'autres détails dans les prochains jours.
Au plaisir de vous y rencontrer!



Service de dîner offert à l'école

Il est possible que votre enfant puisse dîner à l'école à compter du 27 août au coût de 3,00 \$ par jour (3,25 pour les élèves de 4ans). Nous accueillons tous les élèves ayant leur dîner, mais il faudra remplir la fiche d'inscription (document bleu disponible au service de garde) afin que votre enfant bénéficie de ce service.

Les enfants devront avoir un dîner froid ou encore un repas dans un thermos. Il ne nous est pas possible de réchauffer les aliments. Un service de repas chauds sera offert à compter du 10 septembre soit dans le cadre de la Mesure alimentaire (document mauve) soit par l'achat d'une carte-repas.

Veuillez noter que **les élèves ne sont pas autorisés à apporter de l'argent à l'école** afin de s'acheter un repas. Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à contacter la responsable du service des dîners, madame Lina Croce au 514 596-5553.



À inscrire à l'agenda

Lundi 3 septembre	Congé de la Fête du travail
Jeudi 6 septembre	Rencontre parents – enseignants pour la maternelle, le 1^{er} et le 2^e cycle et Assemblée générale
Jeudi 13 septembre	Fête de la rentrée 2018
Vendredi 14 septembre	Journée pédagogique
Mardi 18 septembre	Rencontre parents – enseignants en soirée pour le 3^e cycle
Vendredi 12 octobre	Photo scolaire